

Concise, le 26 mai 2025

Au Conseil Communal de Concise

Concerne : Comptes 2024 / Rapport de la commission de gestion

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Formée de Mesdames Olivia Croci et Carole Grossrieder suppléante, Messieurs Jean-Gabriel Torres, Michaël Hottinger, Dimitri Cand et David Fasola, président, la commission de gestion s'est réunie au complet le 30 avril et le 26 mai à la salle de conférences du cabinet médical de Concise. Nous remercions le rapporteur pour son accueil.

La séance du 16 mai s'est déroulée dans la salle de Municipalité en présence de Mme Sandrine Aebischer, boursière, Messieurs Claude Jaggi, syndic, et David Romero, municipal des finances. Elle a débuté par le visionnement du court film de présentation de notre commune qui met en avant ses atouts par des prises de vues spectaculaires faites par des drones. Il sera prochainement disponible sur le site de la commune. Nous remercions Mme Aebischer pour la qualité de la tenue des comptes et pour ses réponses rapides. Nos différentes demandes et compléments d'informations ont été honorés à satisfaction et nous remercions la Municipalité pour sa collaboration.

Comptes communaux 2024

La commission a pris connaissance du rapport du 11 avril 2025 de Fidaceb S.A. à Yverdon, suite à un examen succinct des comptes communaux. Cette dernière a également contrôlé les comptes 2024 de la STEP Concise-Corcelles, de l'EIESP (Entente intercommunale eau sous pression) ainsi que de la Voirie Intercommunale. Considérant que l'entreprise Fidaceb S.A. s'est penchée sur nos comptes depuis au moins 4 ans, nous proposons de changer de réviseur pour le prochain exercice.

Sur la base du ***Préavis municipal n° 44/2025***, du ***Bilan au 31.12.2024***, des ***Comptes de fonctionnement 2024***, des ***Comptes d'investissement 2024*** et du ***Budget 2024*** il a ensuite été procédé aux vérifications que stipulent les instructions officielles et selon les dispositions légales en vigueur. La commission de gestion a en particulier contrôlé la corrélation avec le budget 2024 ainsi que les variations par rapport aux comptes 2023.

L'analyse des comptes a généré un certain nombre de remarques, questions ou demandes d'informations de notre part et nous vous rapportons ci-dessous les réponses et explications les plus pertinentes.

Compte de fonctionnement (chapitre 3)

102 MUNICIPALITE

3091.00 FRAIS DE FORMATION

Les municipaux n'ont, par manque de temps, à nouveau pas suivi de formation en 2024. Les CHF 250.- concernent une formation sur les fontaines des employés communaux.

110 ADMINISTRATION

3193.00 COTISATIONS

Le 80% des cotisations sont versés à l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et à l'Association de développement du Nord Vaudois (ADNV) auxquelles la commune est membre avec possibilité de bénéficier de prestations.

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public (par exemple : nouvelle loi sur les Communes, nouvelle Péréquation, Modèle Comptable Harmonisé 2 ou MCH2, ...). Ses activités sont variées (cours destinés aux employés communaux et à tous les élus, soirées d'information, service juridique à disposition des membres, ...). Un cours cybersécurité a par exemple été suivi par notre Syndic et notre ancien secrétaire municipal, notre boursière a suivi un cours sur le MCH2. Les conseils juridiques sont sollicités 2 à 3 fois par année. La cotisation est de CHF 1.75 par habitant et par année.

L'ADNV a pour mission de co-développer les valeurs, l'attractivité et le rayonnement du Nord Vaudois. Elle stimule la collaboration des différents acteurs et encourage les intérêts communs afin de renforcer la cohésion de notre région. La cotisation est de CHF 5.20 par habitant plus 50% des taxes de séjour encaissées sur l'année depuis 2024. La commune ou toute association membre peut demander une subvention pour un projet concret, comme par exemple le projet Boxup pour lequel nous avons reçu CHF 1500.- en 2022 et qui n'est pas abandonné. De l'aveu de la Municipalité, l'adhésion à l'ADNV est nécessaire vu que le tourisme représente une part importante du développement futur de notre commune, mais il est impératif d'y faire appel plus régulièrement puisque la somme totale de nos cotisations représente plus de CHF 13'000.-.

4352.00 RECETTES ET VENTES DIVERSES

Ce poste représente des petites recettes (cartes postales, piles, rétrocession taxe CO2 de la Caisse AVS, ...) ainsi qu'une recette exceptionnelle de CHF 5509.- d'un encaissement en trop de l'Office des poursuites suite à la faillite et au décès d'un débiteur.

4360.00 INDEMNITES ASSURANCES

Un montant de CHF 11'000.- a été perçu pour la participation aux excédents depuis 2019.

150 AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS

4352.00 RECETTES ET VENTES DIVERSES

Ventes de livres de Jenny Pellaux et vente de cartes journalières bateaux. Les informations pour leur acquisition sont disponibles sur le site internet.

160 TOURISME

3653.05 MAISON DES TERROIRS

La commune n'a toujours pas reçu le PV de l'AG 2024 promis dans la lettre accompagnant la facture de cotisation datée du 03 juillet 2024. Nous avons de sérieux doutes sur le sérieux de cette association. La Municipalité va mener une réflexion concernant la remise en question de notre adhésion, ce que la commission de gestion encourage pour la 3^{ème} année consécutive.

180 TRANSPORTS PUBLICS

3517.00 PARTICIPATION AU TRAFIC REGIONAL

La participation communale est déterminée par le Canton selon un calcul prenant en compte la desserte de chaque commune et le nombre d'habitants. Nous pouvons nous attendre à une augmentation d'environ CHF 30'000.- pour 2025 suite à l'amélioration substantielle de l'offre ferroviaire.

En ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux quais pour les personnes à mobilité réduite, il s'agit d'une compétence des CFF. Une étude est en cours, il s'agit de travaux conséquents et on ne peut malheureusement pas s'attendre à un résultat définitif avant 2030. La commission salue l'offre en transports publics efficace que nous amène le nouvel horaire et garde bon espoir de terminer nos travaux juste avant ceux de la gare de Lausanne.

3517.01 PARTICIPATION MESURES DE REMPLACEMENT LHAND

A notre grande surprise, le montant de CHF 785.85 représente la facture d'une course unique de Carpostal pour une personne à mobilité réduite en raison de l'inaccessibilité aux bus de ligne. Nous proposons à la Municipalité de prendre contact avec les institutions susceptibles de faire appel à ce service aux tarifs démesurés pour trouver des solutions de transports alternatives.

190 SERVICE INFORMATIQUE

3185.00 ETUDES ET HONORAIRES DIVERS

Une convention concernant la façon de réagir à une cyberattaque a été signée avec l'Etat de Vaud par le biais de l'UCV. Un cours sur la prévention en cybersécurité a été suivi par les employés communaux excepté ceux de la voirie en 2023 et va être suivi à nouveau par tous en 2025, vu que la voirie travaille aussi nouvellement avec des ordinateurs.

220 SERVICES FINANCIERS

3302.01 Amortissement des titres et placements

Nous constatons avec satisfaction que l'ensemble des actions restantes a été amorti comme nous l'avions suggéré l'année passée.

310 TERRAINS

4242.00 VENTE DE TERRAIN

L'intitulé du compte ne reflète pas qu'il s'agit bien des frais de courtage de la commune refacturés à l'acheteur lors de la vente d'un chalet. Lors d'une vente, la commune achète le bien, puis le revend au même prix plus ces frais. Ce procédé permet d'annihiler toute spéculation immobilière. Pour l'achat des chalets, la commune tient une liste d'attente pour les résidents de Concise qui est priorisée sur la liste d'attente des gens extérieurs. La commission suggère de modifier le nom générique du compte pour plus de clarté.

4518.00 SUBVENTIONS CANTONALES

Il s'agit de diverses subventions pour arbres remarquables, notamment pour la nouvelle place de jeux de l'école. A noter que chaque citoyen peut bénéficier de subventions pour, par exemple, arracher des haies de lauriers. La demande doit passer par l'intermédiaire de la commune.

341 GENDARMERIE

3141.00 ENTRETIEN COURANT ET REFECTION DU BATIMENT

La rénovation du studio figurant dans le budget 2024 n'a pas été effectuée vu que les moisissures constatées relevaient d'un problème d'utilisation des locaux et non de problèmes structurels.

350 BATIMENTS DIVERS

Ces comptes concernent le local Voirie (électricité), une fontaine (entretien courant), le mobilier communal (assurances), la ligne de tir (participation entretien ligne de tir et part des autres communes) et la roulotte WC (locations).

351 GRANDE SALLE

3124.00 ELECTRICITE ET CHARGES

Comprend le chauffage (CHF 32'713.75) et l'électricité (CHF 7'861.25).

3185.00 ETUDES ET HONORAIRES DIVERS

L'étude de faisabilité pour la rénovation de la grande salle a montré qu'il s'agit d'un gros projet à CHF 4 millions au minimum. Une autre option a été envisagée avec la destruction et la reconstruction qui se monterait à CHF 7 millions minimum uniquement pour la grande salle, avec nécessité d'une salle de gymnastique en plus. La Municipalité a décidé de temporiser jusqu'à la nouvelle législature.

430 ROUTES

4272.00 LOCATIONS PLACES DE PARC

Le parking de la gare comptant 21 places, il en reste actuellement 5 de libre.

440 PARCS, PROMENADES ET CIMETIERE

3163.02 LOCATION WC

Les toilettes chimiques ToiToi ont à nouveau été louées pour l'été 2025. La commune réfléchit à une installation définitive sous forme de toilettes sèches.

450 ORDURES MENAGERES

Ce poste étant supposé s'autofinancer, un nouveau règlement a été élaboré et soumis à Monsieur Prix qui l'a validé. Alors qu'il devait être présenté au Conseil, les factures définitives d'exploitation de la déchetterie de Champagne de l'année 2024 ont montré que le maximum des taxes prévues dans le nouveau règlement ne permettait pas de couvrir les coûts. Nous sommes donc dans l'attente d'un nouveau règlement.

460 RESEAU D'EGOUTS

3144.00 ENTRETIEN DES CANALISATIONS

Les frais de mise en séparatif non budgétisés d'une cour à la Route de Provence de CHF 6'200.- concernant la mise à jour des plans de canalisations des différentes propriétés et n'ont pas été refacturés.

473 PORT DE PLAISANCE

L'examen de la liste des droits de boucle permet de constater que 43 places sont louées à des habitants de Concise, 46 à des gens de l'extérieur et qu'il y a 3 places visiteurs. Total : 92 places.

3121.00 CONSOMMATION D'EAU

La commission a de la peine à comprendre que la consommation d'eau du port ne cesse d'augmenter (289 m3 en 2022, 403 m3 en 2023 et 444 m3 en 2024) alors que l'année 2024 a montré une baisse des nuitées en raison de la météo et que des investissements pour CHF 10'000.- ont été consentis pour réparer plusieurs fuites et tous les robinets. Faisons-nous face à une épidémie de potomanie ? De nouvelles études sont encore nécessaires pour résoudre ce mystère.

3151.01 FRAIS DE MISE A TERRE ET DE MISE A L'EAU

Pour la 4^{ème} année consécutive, nous encourageons la commune à étudier les contrats de location afin de savoir si ces frais sont bien à la charge du contribuable.

4232.01 LOCATION DES TERRAINS

Il s'agit du forfait annuel pour l'utilisation de la rampe de mise à terre/eau par l'entreprise Offshore. L'utilisation de cette rampe par les particuliers est payée soit en cash au garde-port, soit par Twint et sont comptabilisés dans le compte location grue 4359.05. Selon les renseignements obtenus, il s'agirait d'environ 20 mouvements par année. Nous suspectons que peu d'utilisateurs s'acquittent de la taxe en l'absence du garde-port.

3141.00 ENTRETIEN COURANT ET REFECTION DU BATIMENT

Poralu Marine est le nom de l'entreprise qui produit les pontons. Le projet de leur rehaussement envisagé suite aux inondations de l'été 2021 a été abandonné.

4360.00 INDEMNITES ASSURANCES

Indemnités journalières maladie reçues de notre assurance concernant une absence maladie de notre garde-port.

640 SERVICE DES INHUMATIONS

3189.05 FRAIS POMPES FUNEBRES

Ces frais concernent 2 cas en 2024.

711 PETITS REBIBES

Les comptes des Petits Rebibes s'équilibrent hormis le salaire et charges sociales de la coordinatrice. Certaines années comme en 2024, les salaires de la fin de l'année précédente ont été payés en janvier sans les passer en transitoire, d'où une différence conséquente entre les comptes 2023 et 2024. L'offre des Petits Rebibes s'adresse aux enfants scolarisés à Concise, pas uniquement ceux habitant Concise. Elle concerne également une famille de Corcelles.

Concernant l'UAPE, les 36 places ne sont pas occupées pour l'instant, mais on s'attend à un manque de places dans un proche avenir vu que la construction de 60 logements sont prévus dans les 5 prochaines années.

820 ECLAIRAGE PUBLIC

3143.01 ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Une facture de CHF 2783.60 concerne une réparation de l'éclairage public du chemin des Jardins suite aux dégâts causés par l'entreprise Beati lors de travaux sur la route Cantonale. Ce montant n'a pas été refacturé..

Bilan au 31 décembre 2024 (chapitre 5)

La réconciliation des actifs transitoires, des passifs transitoires et des débiteurs a été effectuée et n'a pas présenté de différence.

Conclusion

Cet exercice comptable boucle avec un excédent de revenus de CHF 267'484.84, alors que le budget 2024 prévoyait un excédent de charges de CHF 599'705.-.

Cette différence est surtout expliquée par des charges moins importantes que prévues à hauteur de CHF 596'115.76 sur lesquelles la gestion communale n'a aucune influence et par des meilleurs revenus sur les impôts à hauteur de CHF 178'343.76.

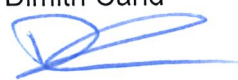
La commission tient tout particulièrement à féliciter la boursière pour l'excellence de son travail ainsi que la très bonne présentation des comptes, annotés de nombreux commentaires très utiles.

En conclusion, la commission propose au Conseil communal d'adopter les comptes communaux 2024 tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion.

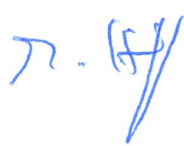
Pour la Commission de gestion :



Olivia Croci



Dimitri Cand

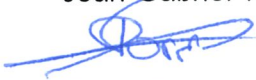


Michaël Hottinger

Carole Grossrieder



Jean-Gabriel Torres



David Fasola, Président

